

aiment, elles nous sont reconnaissantes, qu'y a-t-il de contraire à notre sainte foi, qu'elles nous puissent prendre, avec la permission de Dieu, pour confidents de leurs peines et de leurs ardents désirs d'être délivrées de leurs supplices.

Dans cette matière, il y a surtout à craindre l'exagération ; les imaginations ardentes et mal réglées sont exposées à se méprendre sur la réalité des apparitions, mais il ne faut pas que l'éloignement d'un mal nous entraîne dans un pire.

Dieu permet réellement pour notre édification, que les âmes du Purgatoire se manifestent aux vivants. *Le Petit Messager du Cœur de Marie* rapporte une apparition dont il emprunte le récit à la *Semaine religieuse* de Carcassonne qui le déclare authentique :

Un riche châtelain de Fanjruj, vivait dans une indifférence religieuse coupable ; et quoique élevé chrétiennement, au contact du monde et de ses plaisirs, il s'était insensiblement dépouillé de toutes ses croyances religieuses.

Pourtant il y avait encore en lui quelque chose de vivant une réclamation intérieure de sa conscience qui ne le laissait pas dans une entière sécurité et lui arracha un jour cette prière : Mon Dieu, si vous existez, faites-le moi connaître, et je suis disposé à embrasser la vérité si elle se montre à moi clairement.

A cette époque, une de ses fermières était morte depuis quelques jours à peine, et la bonté de Dieu profita de cette occasion pour faire luire la vérité aux yeux de cette âme en détresse

L'incrédule est frappé d'une vision étrange, sa fermière est devant lui, revêtue de ses habits de dimanche, portant sur son visage les marques d'une indicible souffrance ; elle regarde son ancien maître d'un air suppliant ; puis sans proférer une parole, disparaît de sa vue.

Le châtelain interroge son fermier :

— Avez-vous fait, lui dit-il, pour votre femme, tout ce qu'on a coutume de faire pour les morts ?

— Non, répond le fermier, à cause de notre pauvreté nous n'avons pu faire dire la *neuvaine de messes* qu'on célèbre ordinairement pour les morts ?

— Le châtelain donne de suite l'ordre qu'on prie M. le Curé de célébrer les messes d'usage.

Neuf jours après, au même point où elle était apparue, la fermière se montra de nouveau à son ancien maître. Elle était rayonnante de

joie  
elle  
le c  
L  
dan  
croy  
tion  
time  
en c  
la m  
lign  
nous  
vous  
antéc  
j'ai t  
Il

li

**D**  
cette  
inten  
sur l'  
Je  
empl  
Rés  
de Jé